

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2015-44 du Comité syndical du Jeudi 10 Décembre 2015  
~~~~~

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2016

L'an deux mil quinze le dix décembre à neuf heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 1 Décembre 2015.

Etaients présents ou représentés :	Sonia ARRAZAT, Christian BILHAC (représentée par Jean COSTES), Olivier BRUN, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jacky GALABRUN (représenté par Agnès CONSTANT), Joëlle GOUDAL, Audrey GUERIN (représentée par Laurent DUPONT), Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLEY, Patrick MOROY, Béatrice NEGRIER, Yolande PRULHIÈRE, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Julie GARCIN SAUDO, Vincent GAUDY, François LIBERTI, Nicole MORERE, Marie PASSIEUX, Marie Pierre PONS, Claude REVEL, Frédéric ROIG
Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 20	

Conformément aux articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1 et L 5211-26 du CGCT, il convient de mener un débat d'orientation budgétaire (DOB).

Contexte :

A titre indicatif, les budgets des années précédentes étaient les suivants :

- BP 2010 : Fonctionnement : 713.151 euros / Investissement : 5.700 euros
- BP 2011 : Fonctionnement : 1.231.800 euros / Investissement : 17.788 euros
- BP 2012 : Fonctionnement : 1.341.350 euros / Investissement : 5.000 euros
- BP 2013 : Fonctionnement : 1.120.500 euros / Investissement : 9.500 euros
- BP 2014 : Fonctionnement : 1.073.187 euros / Investissement : 4.396 euros
- BP 2015 : Fonctionnement : 1.225.083 euros / Investissement : 12.050 euros

Depuis 2013, le BP est assorti d'un budget annexe pour la compétence SCOT dont le budget primitif s'équilibrerait pour 2015 à 177.937 €.

Au moment où se tiennent les discussions autour des orientations budgétaires de notre établissement pour 2016, le contexte national et régional est relativement difficile et incertain, en particulier en raison de la mise en place des récentes réformes territoriales.

Contexte économique national

En France, l'activité a stagné au deuxième trimestre (0,0%), du fait notamment du décrochage de la production industrielle. Au second semestre, la consommation des ménages retrouverait une croissance en phase avec les gains de pouvoir d'achat, lequel accélérerait nettement sur l'ensemble de l'année (+ 1,7%). Leur investissement en logement continuerait cependant de peser sur l'activité. Après une hausse au premier semestre, l'investissement des entreprises accélérerait modérément au second semestre, avec la hausse de leurs marges et un accès au crédit facilité par les mesures de politiques monétaires. Au total, au-delà des à-coups trimestriels, l'activité progresserait au second semestre (+ 0,2% puis + 0,4%) à un rythme comparable à celui du premier semestre. En moyenne annuelle, la croissance serait de + 1,1%, après + 0,2% en 2014. L'accélération de l'activité et les politiques d'allègement du coût du travail stimuleraient l'emploi, qui serait rehaussé de 120 000 postes en 2015. En conséquence, le taux de chômage se stabiliserait, à 10,3% de la population active fin 2015.



Contexte économique régional

Dans un contexte national de stagnation au deuxième trimestre 2015, l'emploi confirme son rebond en Languedoc-Roussillon. La région est ainsi la plus dynamique pour la création d'emploi depuis neuf mois avec, cependant, une forte concentration dans l'Hérault. L'emploi progresse essentiellement dans l'hébergement-restauration et le commerce. L'industrie et les services aux entreprises marquent le pas au cours de ce trimestre et l'emploi dans la construction chute à nouveau en dépit d'un recours accru à l'intérim, notamment pour la réalisation des grands chantiers. L'emploi salarié marchand progresse pour le troisième trimestre consécutif en Languedoc-Roussillon, signe d'une amélioration de la conjoncture économique.

L'Hérault est le département métropolitain qui connaît la plus forte augmentation relative de l'emploi depuis neuf mois. Il se classe au 5^{ème} rang des départements pour la hausse du nombre d'emplois (+ 3 700 emplois) derrière Paris, le Rhône, la Gironde et la Loire-Atlantique.

Au deuxième trimestre 2015, le taux de chômage reste stable en Languedoc-Roussillon pour s'établir à 14,1 % en raison d'un rythme similaire de la progression de l'emploi et de la population active. Près des trois quarts des régions métropolitaines enregistrent une stagnation du taux de chômage. Le Languedoc-Roussillon demeure toujours la région métropolitaine la plus affectée. Seul l'Hérault enregistre une baisse de - 0,1 point. Le taux de chômage baisse légèrement dans la zone d'emploi de Clermont-l'Hérault-Lodève. Seulement 2 950 entreprises ont été créées au cours de ce trimestre sous statut de micro-entrepreneurs, soit le plus faible nombre depuis que ce dispositif existe.

Contexte institutionnel :

Les conséquences des récentes réformes territoriales ne nous permettent pas de nous projeter de manière certaine dans l'avenir. Tout d'abord, nous ne savons pas quelles seront demain les orientations ou compétences de certains de nos partenaires parmi lesquels le Conseil départemental, qui est aujourd'hui le principal soutien financier des actions du Pays. L'arrivée au 1^{er} janvier 2016 d'une nouvelle entité régionale, le partage des compétences en particulier dans les Régions où se constitue une métropole... sont autant de questions qui incitent à la prudence.

D'autre part, le Sydel doit lui-même se repositionner dans le nouveau contexte défini par la loi MAPTAM (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles). En effet, cette dernière crée le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), qui constitue une nouvelle catégorie d'établissements publics, créé pour doter les territoires ruraux, périurbains et les petites agglomérations d'un outil d'organisation et de développement leur permettant de mutualiser leurs moyens pour mener en commun des projets structurants. Cette nouvelle structure intercommunale est caractérisée par une organisation et un fonctionnement souples. Même si la Loi ne règle pas le sort des Pays constitués en syndicats mixtes ouverts, ce qui est notre cas, elle nous offre la possibilité de nous transformer en PETR, sous réserve de modifier nos statuts pour les adapter au fonctionnement des pôles. L'association des Départements et des Régions aux PETR reste une faculté prévue par la loi.

Dans l'attente des choix politiques qui feront le devenir du Sydel, la proposition budgétaire qui sera faite pour l'exercice 2016 se veut prudente, voire à l'économie, tant sur le budget principal que sur le budget annexe. Nous devons envisager la réduction éventuelle de ressources due à l'évolution institutionnelle de notre propre établissement ainsi que celle de nos membres et partenaires. Concernant les dépenses, leur évolution est maîtrisée, concernant les charges de gestion courante et de personnel, le financement des actions de développement territorial est privilégié.

2016, année de démarrage des nouveaux programmes européens grâce une année 2015 fructueuse

La vocation de territoire de projet du Cœur d'Hérault à l'échelle des trois intercommunalités qui le compose se confirme : après l'adoption en 2014 d'un nouveau projet de territoire à l' « Horizon 2025 », le Cœur d'Hérault a réussi, en 2015, la mobilisation de plusieurs Fonds européens pour mettre en œuvre cette nouvelle charte en étant sélectionné sur deux projets majeurs proposés par la nouvelle Autorité de gestion des Fonds européens qu'est la Région : Le programme Leader (Fonds FEADER) avec l'octroi d'une enveloppe de 2 505 409 euros et les Approches Territoriales Intégrées (Fonds FEDER) doté, pour le Cœur d'Hérault, d'une enveloppe totale de 3 920 422 euros (Volet « territorial » : 2 708 673 euros et Volet « Urbain » : 1 211 749 euros).

Ces deux succès permettent d'envisager la mise en œuvre du projet de territoire adopté en 2014. Le Programme Leader impacte directement le budget du SYDEL et conforte le financement de la mission Leader pour les 5 années à venir. Le deuxième programme n'a pas d'impact sur le budget du SYDEL mais il conviendra d'en assurer le suivi pour le compte des trois Communautés de communes et la Ville de Lodève qui en sont les Maîtres d'ouvrage.

D'autres acquis réalisés en 2015 permettent de conforter l'action de fonds du SYDEL : signature d'un avenant avec l'ARS pour une prorogation de 2 ans du Contrat Local de Santé jusqu'à fin 2017, évolution du périmètre du SCOT avec l'arrivée de la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, signature du Contrat

Propositions 2016, ressources

Dans le contexte incertain décrit plus haut, le syndicat est conscient de l'effort fourni par ses membres pour son financement et propose ainsi de diminuer pour la 3^{ème} année consécutive la participation par habitant des Communautés de communes afin que la croissance démographique n'impacte pas leur contribution au syndicat

A la demande du Président du Conseil Départemental de l'Hérault, nous proposerons aussi de faire un effort sur la participation statutaire du Département. Toutefois, sur les actions relevant de sa compétence, nous solliciterons l'appui du Conseil Départemental (Plan climat, énergie, pépinières d'entreprise, contrepartie Leader...).

La Région doit devenir un partenaire important compte tenu de son positionnement (renforcement de ses compétences, autorité de gestion des fonds européens). En sens, la Région va venir abonder au financement en fonctionnement pour la gestion et l'animation du programme Leader et poursuivra son soutien pour la mise en œuvre des actions économiques notamment liées à la Pépinière d'entreprises multipolaire du Cœur d'Hérault. Cette action est également financée par un autre Fonds européen, le FSE.

L'Etat, par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), poursuivra son soutien pour la gestion et l'animation de la mission « santé » du Pays dans le cadre du Contrat local de santé (participation acquise jusqu'à fin 2017).

Nous nous tournerons vers d'autres partenaires (DRAC, ADEME...) et postulerons aux différents appels à projet qui pourraient être en lien avec nos compétences et missions.

En conséquence, nous prévoyons de proposer un Budget Primitif 2016 sensiblement réduit par rapport à celui voté en 2015 (aux alentours de 1 million d'euros en fonctionnement au lieu de 1,2 million en 2015).

Dépenses

En conséquence, pour la section de fonctionnement, nous proposons une réduction importante des charges générales (011) ce qui aura pour conséquence la suspension de certaines actions (pas d'éditions touristiques, pas de numéro de la revue Regards...) et les charges de personnel, de gestion courante et autres charges seront ajustées et adaptées aux dépenses nécessaires à la réalisation de nos actions.

Notre autofinancement reste suffisant pour assurer le paiement des charges à caractère général, des autres charges de gestion courantes et des charges de personnel à missions constantes. Pour rappel, depuis le début, notre syndicat a perçu des fonds provenant de l'association « Pays » puis de l'association « MDE ». Cet excédent de fonctionnement qui s'est reporté jusqu'en 2015, permet de ne pas faire appel à des avances de trésorerie coûteuses en frais financiers.

En 2016, en raison des restrictions budgétaires que nous nous appliquons, nous ne dégagerons des fonds pour l'investissement que pour le renouvellement de matériel ou de mobilier obsolètes.

Budget annexe « SCoT »

Un Budget annexe dédié à l'animation et aux études nécessaires à l'élaboration du SCOT a été créé en 2013. Abondé paritairement et depuis 3 ans par les deux Communautés de Communes à l'origine du SCOT, il sera abondé pour la première fois en 2016 par la troisième Communauté de Communes qui rejoint le SCOT.

En plus des Communautés de Communes, quelques contreparties financières permettent un soutien financier sur le budget annexe : l'Etat, suite à la sélection de notre dossier lors de l'Appel à projet « SCOT ruraux » ou l'ADEME, grâce à notre réponse à l'Appel à Projet « SCOT Facteur 4 ».

Le Président atteste de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour 2016.

Clermont l'Hérault, le 14 décembre 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 14 décembre 2015

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET
République Française

